



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E169204

VALABLE JUSQU'AU 17/01/2025

ÉDITÉ LE 22/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 23/03/2017  
Forme juridique : EURL  
Capital : DEPUIS LE 20/11/2017  
5 000

Raison sociale : VEXIN ENTREPRISE JB  
Sigle : VEXIN ENTREPRISE JB  
3 CHEMIN DE LA TOURELLE  
95450 FREMAINVILLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC PONTOISE

Téléphone : 06 60 41 43 70 Fax : 00 00 00 00 00  
Portable : 06 60 41 43 70

Siret : 828 478 040 00011

Site Internet :  
E-mail : johan.ve95@gmail.com

Code NACE : 4120B

Numéro caisse de congés payés : 2147303

Responsabilité légale :  
BEAUVISAGE JOHAN ASSOCIÉ(E) UNIQUE

Assurance Responsabilité Travaux :  
GROUPAMA 41563726B/S17434626

Assurance Responsabilité Civile :  
GROUPAMA 41563726B/S17434626

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2023

Effectif moyen : 7 Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Agenceur, Carreleur, Charpentier, Couvreur, Maçon, Menuisier, Peintre, Plâtrier / Plaquiste, Serrurier métallier, Tailleur de pierres)	25/04/2024

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	18/01/2022
o Fenêtres de toit	18/01/2022
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	18/01/2022
o Isolation des murs par l'extérieur	18/01/2022
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	18/01/2022

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE PARIS  
20 BIS RUE BOISSIERE  
RDC  
75016 PARIS CEDEX 16

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.